

APPEL DE CANDIDATURES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LA RÉGION-DE-SHERBROOKE

MEMBRE REPRÉSENTANT LE PERSONNEL

Sherbrooke, le 8 septembre 2020 – Conformément aux dispositions de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires*, il y aura désignation de cinq membres représentant le personnel au conseil d'administration du Centre de services scolaire de la Région-de-Sherbrooke.

Peut se porter candidat :

- ***Un membre du personnel enseignant*** siégeant à ce titre sur un conseil d'établissement du centre de services scolaire;
- ***Un membre du personnel professionnel non enseignant*** siégeant à ce titre sur un conseil d'établissement du centre de services scolaire;
- ***Un membre du personnel de soutien*** siégeant à ce titre sur un conseil d'établissement du centre de services scolaire;
- ***Un directeur d'établissement d'enseignement*** du centre de services scolaire;
- ***Un membre du personnel d'encadrement*** du centre de services scolaire.

* *Les candidats doivent également posséder les qualités et conditions prescrites par la Loi.*

Postes ouverts aux candidatures :

- Un poste pour un membre du personnel enseignant (et un substitut);
- Un poste pour un membre du personnel professionnel non enseignant (et un substitut);
- Un poste pour un membre du personnel de soutien (et un substitut);
- Un poste pour un directeur d'établissement d'enseignement (et un substitut);
- Un poste pour un membre du personnel d'encadrement (et un substitut).

* Il est à noter qu'un membre du personnel d'encadrement sera également désigné afin de participer sans droit de vote aux séances du conseil d'administration.

Modalités de mise en candidature

Une candidature est proposée au moyen d'un formulaire de mise en candidature, disponible auprès du secrétaire général du Centre de services scolaire ou sur le site internet du CSSRS au <https://www.csrs.qc.ca/fr/candidatureCA>.

L'original du formulaire de mise en candidature doit être transmis au secrétaire général au plus tard le jeudi 17 septembre 2020 à 16 h.

Qualités et conditions requises :

- Être membre du personnel du Centre de services et siéger à ce titre sur un conseil d'établissement (pour le personnel enseignant, professionnel et de soutien);
- Avoir 18 ans accomplis;
- Être citoyen canadien;
- Ne pas être en curatelle;
- Ne pas avoir été déclaré coupable d'une infraction qui est une manœuvre électorale frauduleuse en matière électorale ou référendaire au cours des cinq dernières années.

Sont inéligibles à titre de membres du personnel au sein du conseil d'administration :

- Un employé, dirigeant ou autrement représentant (ex. : délégué syndical) d'une association représentant des salariés d'un Centre de services scolaire;
- Un membre de l'Assemblée nationale;
- Un membre du Parlement du Canada;
- Un juge d'un tribunal judiciaire;
- Le directeur général des élections et les autres membres de la Commission de la représentation;
- Les fonctionnaires, autres que les salariés au sens du *Code du travail*, du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et tout autre ministère qui sont affectés de manière permanente au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur;
- Une personne à qui une peine d'emprisonnement a été imposée (cette inéligibilité cesse si la personne obtient un pardon pour l'acte commis);
- Un employé du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal pour les Centres de services scolaires de l'île de Montréal;
- Toute personne qui occupe un poste de membre du conseil d'administration d'un autre centre de services scolaire ou qui est candidate à un tel poste;
- Toute personne qui, à la suite d'un jugement passé en force de chose jugée, est inhabile en vertu de l'article 176 de la *Loi sur l'instruction publique*.

Processus de désignation

Les cinq membres du personnel, leurs cinq substituts et le représentant du personnel d'encadrement qui participe sans droit de vote seront désignés parmi les candidatures éligibles reçues au moyen d'un vote électronique qui sera tenu auprès des membres éligibles de la même catégorie d'emploi que le poste à combler du lundi 28 septembre au jeudi 1^{er} octobre 2020. Des précisions seront transmises ultérieurement quant aux modalités du vote.

Pour chacun des postes, le candidat ayant reçu le deuxième plus grand nombre de votes sera automatiquement désigné comme substitut, sauf pour le poste de représentant du personnel d'encadrement.

Dans ce cas, le candidat ayant reçu le deuxième plus grand nombre de votes sera automatiquement désigné comme représentant du personnel d'encadrement sans droit de vote et le candidat ayant reçu le troisième plus grand nombre de votes sera automatiquement désigné comme substitut.

L'annonce officielle concernant la désignation des membres représentant le personnel au sein du conseil d'administration est prévue pour le vendredi 2 octobre 2020.

Pour tout renseignement supplémentaire, veuillez vous adresser au secrétaire général :

Donald Landry
Directeur des services du Secrétariat général et des Communications
candidatureCA@csrs.qc.ca